

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1132

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On cherche la potion magique

(jd) Genève est mal dans sa peau. Situation préoccupante des finances publiques, taux de chômage élevé, fonction publique mal aimée, antagonismes politiques exacerbés, gouvernement désuni, la fin de la législature exhale un parfum de morosité prononcée.

Quand ils ne préconisent pas la méthode Coué («Genève gagne»), les thérapeutes privilégient les réformes institutionnelles: c'est d'un pouvoir fort que Genève aurait besoin, d'une autorité cohérente capable de concevoir et de réaliser un projet d'avenir pour le canton. Jean-Philippe Maître croit pouvoir rétablir par une loi la dignité de l'exécutif (DP n° 1131). Les partis bourgeois caressent le rêve d'une

liste complète de candidats pour le Conseil d'Etat, pour autant que les trois partenaires trouvent un terrain d'entente.

Des députés libéraux vont plus loin en proposant d'introduire le scrutin majoritaire de liste pour l'élection du gouvernement et d'offrir ainsi aux citoyens un choix clair entre plusieurs équipes. Mais en limitant leur réflexion au seul exécutif, ils oublient que le Conseil d'Etat doit trouver l'assentiment du Grand Conseil et, en démocratie directe, se plier aux verdicts du souverain. En effet, même si l'équipe gouvernementale est homogène — une qualité qui ne découle pas automatiquement de la présence de ses membres sur une même liste électorale — et qu'il dispose d'une majorité parlementaire, reste à affronter le référendum législatif. Et si la majorité du Grand Conseil lui est hostile, le Conseil d'Etat se verra sévèrement limité dans son action. En réalité, les libéraux n'ont pas osé pousser leur idée jusqu'au bout: leur projet allie les inconvénients d'un exécutif collégial à ceux d'un gouvernement privé de l'un ou l'autre des courants politiques importants. Logiquement ils auraient dû préconiser un exécutif monocéphale, un gouverneur à l'américaine, et le scrutin majoritaire pour le législatif également.

Plus modestement des députés radicaux demandent l'élection simultanée du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, ce dernier à la majorité absolue. Une procédure raisonnable qui permettrait à Genève de rejoindre le peloton des cantons suisses et d'abandonner un particularisme — le gouvernement est élu un mois après le Grand Conseil à la majorité qualifiée d'un tiers seulement — qui ne présente aucun avantage. Mais lorsqu'ils proposent d'étendre la législature à cinq ans, sous prétexte d'assurer la continuité du traitement de dossiers importants, on s'étonne: la raison invoquée indique en creux des lacunes dans les méthodes de travail en vigueur au Grand Conseil; l'allongement de la législature n'est-il pas un substitut facile à l'examen critique du processus de décision et à la recherche des moyens de l'améliorer?

Plutôt que d'imaginer des réformes exotiques, les partis devraient réfléchir à un meilleur usage des institutions: sélection plus exigeante des candidats au Conseil d'Etat, renforcement des moyens du Grand Conseil, contacts permanents entre les partis gouvernementaux pour rechercher le consensus nécessaire et faire aboutir les projets importants. C'est ainsi, et non par des changements institutionnels, qu'ils retrouveront la crédibilité qui leur fait singulièrement défaut aujourd'hui. ■

DOSSIER DE L'ÉDITO

Le régional aux régions

(pi) La logique du réseau veut que la même compagnie exploite tous les trains qui y circulent. Mais tous les efforts de décentralisation (très relatifs aux CFF) ne parviendront pas à rendre cette entreprise proche des clients du trafic régional où les besoins sont très différents d'un canton à l'autre. Or un principe décidé à la direction générale s'applique de la même manière à Eschlikon ou à Courrendlin.

Les lignes régionales devraient donc être gérées par... les régions. Elles bénéficieraient pour cela du soutien financier actuellement accordé aux CFF, dont la répartition est à définir en fonction du nombre de leurs habitants, de leur superficie, de leur topographie, etc. Chacune utilisera la somme à disposition, qu'elle pourra compléter par ses propres fonds, pour une desserte la plus économique possible et la mieux adaptée aux conditions locales. Elles pourront lancer des appels d'offres très ouverts et choisir entre différentes solutions, train classique, matériel ferroviaire léger, bus, voire combinaison de deux de ces variantes, en fonction de leurs moyens et de leurs besoins. Les CFF pourraient faire leurs propositions de desserte qui seraient comparées à celles d'autres compagnies ferroviaires ou d'une entreprise de bus. Car, dans bien des cas, il faut admettre que le train n'est pas la meilleure solution pour le trafic régional: nombre de lignes respectent davantage les contraintes topographiques que celles de la démographie. Le bus a aussi des atouts à faire valoir pour autant qu'il soit utilisé judicieusement et dans un esprit de complémentarité: plus grand nombre d'arrêts, meilleure localisation de ceux-ci et possibilité de rabattement sur des trains directs.

Plutôt que d'opposer le train au bus dans un débat idéologique, il serait plus constructif de les mettre en concurrence sur le plan des idées. Et chaque région choisirait sa solution. ■

ÉCONOMISER

En août 92 (DP n° 1092), André Genoud, directeur des Chemins de fer fribourgeois (GFM), nous déclarait avoir établi un projet pour la reprise de la ligne CFF Yverdon - Fribourg: il arrivait à une économie de 2 francs au kilomètre. Ce qu'il confirme dans le *Nouveau Quotidien* du 18 juin: l'économie est maintenant estimée à 2 francs 50. Sur une année, la somme en jeu est de 1,25 million environ.

Question: pourquoi les CFF, si pressés de faire des économies, n'ont-ils pas encore sous-traité cette ligne, en attendant de régler dans les détails son transfert complet aux GFM?